



Systeme D



MARS 1998

NUMÉRO 6

Edito...

L' ANCMSP progresse vers sa reconnaissance comme interlocuteur représentatif par les autorités politiques.

Notre association a en effet été reçue à plusieurs reprises par le Ministère depuis l'automne. Cette reconnaissance, si elle n'est qu'un premier pas, permet néanmoins des espoirs quant à l'évolution des statuts des doctorants et docteurs sans poste. A l'opposé des cabinets ministériels, le mouvement social actuel des chômeurs et précaires qui a permis de poser le problème de la place du travail dans notre société ne pouvait que résonner avec la réflexion sur la précarité que nous menons depuis plus de trois ans. Le ministre de l'Éducation est tout disposé à nous voir comme le produit d'une politique de l'enseignement discontinu et comme l'expression d'un gâchis humain autant qu'économique. Bref, un véritable signe des temps. Et les actuels doctorants et docteurs sans poste ont plutôt à se réjouir de retrouver comme interlocuteur un des promoteurs de la politique publique dont ils sont le produit. Il semble fermement disposé à renouer le fil là où il l'avait laissé en 1993. La première traduction n'est pas négligeable : quinze postes de maîtres de conférence sont espérés cette année moins de dix l'an dernier. Les postes de CR2 et de CR1 sont en sensible augmentation dans toutes les sections (on passe de 2 à 5 postes par exemple pour les postes de CR2 en section 40). Bien entendu, ces quelques biscuits mis à la convoitise de la horde des docteurs affamés ne sauraient résorber les flux en attente ni même réduire sensiblement les files d'attente. On peut donc également se réjouir de la mise en place

LE CONSEIL POUR LA THÈSE

RESTE COOL !



DURKHEIM ?
AAAH BEN
OUAIS
!!...

... FAUT BIEN
RECONNAÎTRE QUE
POUR CE QUI EST
D'APPLIQUER LA
THÉORIE DES SYSTÈMES
AUX ACTEURS, C'ÉTAIT
PAS LA DERNIÈRE
DES TARLOUZES
L'ÉMILE !...

des « doctoriales » pour nos amis des sciences de la nature et camarades de la C.E.C. Mais nous nous sommes attachés à rappeler, lors de notre entretien au ministère en septembre, que ce rapprochement avec l'entreprise ne saurait constituer une solution pour les sciences sociales.

Il serait non moins faux de sous-estimer le cheminement de nos revendications sur l'agenda fameux. La voix se fait plus ferme, elle rencontre un écho, presque un cœur ! Et des fleurs partout fleurissent... L'Anesp, l'association niçoise des étudiants en science politique, est

née cet automne. Regroupant des étudiants de science politique, cette association entend créer une dynamique de promotion de la filière de science politique au sein de la faculté de droit, de valorisation du diplôme auprès des possibles employeurs, et de réflexion sur les débouchés et les contacts à établir avec d'autres universités en France et à l'étranger. Nos camarades de sociologie ont créé en décembre un collectif contre la précarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le livre de l'ARESER dressant un tableau critique de l'université et proposant une série de réformes est sorti en décembre dans

la collection Raison d'Agir. Le chapitre sur « les concours en trompe-l'oeil » retient particulièrement l'attention. Des constitutionnalistes et des politistes prennent leur plume dans Le Monde pour défendre l'ancienne procédure d'agrégation au nom des méfaits que le localisme du recrutement fait subir à tous les autres échelons de la profession.

Personne ne se satisfait de l'actuelle procédure de recrutement des maîtres de conférence et chacun de réfléchir à l'établissement de critères sûrs, clairement définis. Quelle que soit l'importance de cette réflexion sur les critères, elle ne saurait à elle seule résoudre le paradoxe d'un concours dont l'égalité ne peut être assurée par l'anonymat des candidats.

Comment garantir le recrutement des meilleurs pour l'intérêt de la recherche et de l'enseignement ? Un des solutions passerait par l'établissement d'un concours national, sur le modèle de l'agrégation, qui pour mobiliser intensément quelques personnes chargées du recrutement des maîtres de conférence cette année là, libérerait de multiples énergies locales. Certains maîtres de conférence deviendraient Professeur à l'issue d'une unique voie longue : celle des travaux. Une autre solution, simple, rapide, politiquement pensable, et qui semble être accueillie assez favorablement par les enseignants chercheurs, consisterait à rendre impossible le recrutement des docteurs dans leur université d'origine. Une telle mesure, outre qu'elle favoriserait l'échange scientifique, rendrait plus coûteux et difficile le marchandage sur l'attribution des postes.

Cette proposition ainsi que le statut d'enseignant chercheur stagiaire sont à l'ordre du jour de l'A.G. du 21 mars. On compte sur vous ce samedi-là !

Marion Paoletti

Petit guide de compression des coûts universitaires

De l'intérêt comptable des heures complémentaires

Par Johanna Siméant

Les rencontres au ministère auxquelles l'ANCMSP a eu l'occasion de participer nous apprennent qu'entre 5 et 6 millions d'heures complémentaires sont utilisées dans l'enseignement supérieur, soit, en raisonnant à partir d'un service annuel normal de 128 heures de cours magistral pour un titulaire, et en ne prenant comme base de calcul que 4 millions de ces heures complémentaires afin de déduire les heures complémentaires des personnels IATOSS, des personnels extérieurs à l'université et un volet d'heures parfois nécessaire¹, **l'équivalent de 31.250 postes de titulaires universitaires non créés.** Il peut être instructif de dresser un tableau comparatif du prix de revient des enseignants, qui permettra de comprendre la logique qui régit aujourd'hui une bonne part de la (non) création de postes de titulaires. On a choisi de faire ce calcul arbitraire, mais qui donne une base de comparaison : diviser le coût total employeur annuel (primes non comprises) par le nombre d'heures de cours effectuées afin de savoir à combien revient pour l'employeur une heure d'enseignement, selon qu'elle est complémentaire ou normale... Les critères d'attribution des heures pour les facultés apparaissent dès lors dans leur (obscure) clarté comptable.

On le voit, les heures complémentaires sont payées au même taux, qu'elles soient effectuées par un professeur, un maître de conférences en début ou fin de carrière ou un vacataire. Bref, pourquoi se fatiguer (et c'est vrai que c'est fatiguant !!!) à créer un poste

de maître de conférences (prix de revient de l'heure normale 2044 F minimum dans un service standard) quand ceux dont on dispose déjà assureront le même service pour... 5 fois moins cher !!!

En revanche, si les heures complémentaires sont payées au même taux, elles ne subissent pas les mêmes prélèvements. Et qui là encore à le plus intérêt à faire des heures complémentaires ? Les enseignants-chercheurs titulaires... Ainsi, comme l'explique une comptable d'université, ce sont les fonctionnaires qui gagnent le plus en



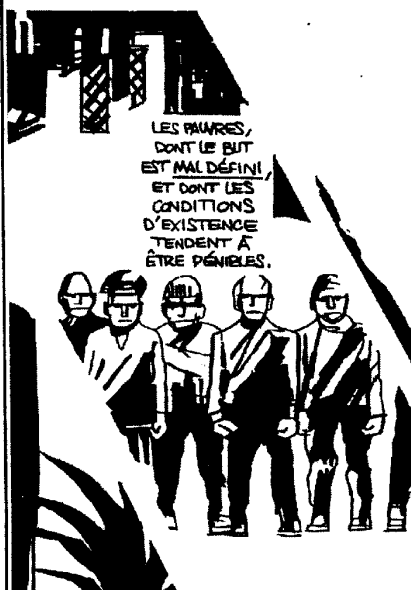
heures complémentaires, car ces dernières sont alors considérées comme des indemnités, et ce faisant ne subissent des prélèvements (CSG, RDS...) qu'à hauteur de 8,6 %, contre environ 18 % quand il s'agit d'heures complémentaires venant de salariés du privé ou de professions libérales.... Les dindons de la farce sont ici les plus précaires : les heures complé-

	Salaire net mensuel ²	Coût total employeur mensuel	Service horaire annuel	Coût total employeur d'une heure d'enseignement normale ³	Rémunération brute d'une heure complémentaire	Coût total employeur d'une heure complémentaire
Un ATER à mi-temps	6 464,04 F	10 961,01 F	64 heures de Cours magistral ou 96 heures de TD	Cours : 2 055 F TD : 1370 F	Les heures complémentaires sont interdites aux ATER ⁴	
Un ATER à plein temps ⁵	9078,05 F	16023,35 F	128 heures de Cours magistral ou 192 heures de TD	Cours : 1502 F TD : 981 F	Les heures complémentaires sont interdites aux ATER ⁴	
Un maître de conférences (2ème classe 2e échelon) ⁶	11649,75 F	21805,86 F	128 heures de Cours magistral ou 192 heures de TD	Cours : 2044 F TD : 1335 F	Cours : 359,65 F TD : 239,85 F TP : 159,85 F	Brute + 4,25 %
Un professeur des universités (2ème classe 1er échelon) ⁷	14278,03 F	27397,74 F	128 heures de Cours magistral ou 192 heures de TD	Cours 2568 F T.D. 1712 F	Cours : 359,65 F TD : 239,85 F TP : 159,85 F	Brute + 4,25 %

mentaires effectuées par des vacataires ne leur seront pas payées, dans le cadre d'un TD, 239 F, puisque dans ce cas là, le prélèvement en charges diverses passe à 38 %, soit une rémunération nette d'environ 180 F...

Certes, on nous répondra que « tout n'est pas si simple », que les masses financières permettant de payer les uns et les autres ne sont pas prévues dans les mêmes budgets... On voudrait quant à nous rappeler l'urgence absolue qu'il y a, compte-tenu de la précarité de nombreux docteurs sans poste, à relancer le mouvement de création de postes et à lutter contre la multiplication des heures complémentaires d'enseignants-chercheurs. Cette multiplication aboutit à ce que ces derniers aient de moins en moins le temps de se consacrer à la recherche et dévalorisent en retour un statut d'enseignant chercheur aujourd'hui remis en cause par l'apparition de statuts alternatifs tels que ceux de PRAC, véritables soutiers de l'enseignement supérieur, privés objectivement du temps nécessaire à la recherche compte-tenu de la masse d'heures qu'ils assurent. Répétons le

enfin, il ne s'agit pas de dresser les catégories de titulaires les unes contre les autres, et de reprocher aux maîtres de conf. d'améliorer un salaire peu en rapport avec leur niveau de compétence. En dehors même de la prise en compte de certaines situations spécifique où l'acceptation des HC a pu représenter un moyen de créer des postes au nom de la charge de



travail occasionnée par des nouveaux cours, l'urgence d'une réduction de la masse des HC apparait ici dans toute son évidence comptable

1. Remplacements, jeunes universités, matières très spécialisées...
2. Toutes cotisations et mutuelles déduites.
3. Chiffre obtenu en divisant le coût total employeur annuel par le nombre annuel d'heures de cours magistral.
4. On murmure cependant que certains ATER effectueraient malgré tout des heures supplémentaires, pas toujours rémunérées. Nous n'osons y croire.
5. En août 1996.
6. C'est-à-dire en début de carrière.. Inutile de dire que l'ascension dans le « cocotier » ne fait qu'augmenter le coût des heures normales de l'enseignant titulaire. Au bout de quelques années d'enseignement, le salaire mensuel net de maître de conférences se stabilise autour de 12.500 F nets avant le passage aux échelons supérieurs.
7. Idem. L'augmentation de la rémunération est assez rapide en début de carrière, et se stabilise après quelques années autour de 17.500 F nets avant le passage aux échelons supérieurs, qui ne se fait plus automatiquement.

La Science sociale, un métier ?

Par Patrick Brunnetaux

Que devient-on lorsque le politisto-anthropolo-historico-linguistico-sociologue et j'en passe ne parvient pas à entrer dans le supérieur (Université, CNRS, INED, INSEE...)?

L'on sait déjà que les doctorants et les docteurs d'origine sociale populaire ont plutôt tendance à effectuer des petits boulots (mac-do, enquêteur Sofres...). Et, même sans devoir assumer les tâches les plus ingrates du prolétariat (déboucheur d'égouts, égorgeur de poulet, manutentionnaire de déchargement de palettes), le lumpenintellectuel ne bénéficie pas toujours des positions de replis des doctorants dotés de relations sociales étoffées qui se rangent en autant de petits jobs plus ou moins dignes (de l'attaché parlementaire à l'attaché de presse, en passant par les chargés de mission de toutes sortes dans les collectivités territoriales, les organismes internationaux, les journalistes à la pige ou les places de « grand communicateur » dans les associations culturelles ou humanitaires) quand ils ne bénéficient pas tout simplement d'un appointement familial qui règle la très ennuyeuse question matérielle.

Dans l'entre-deux, quelques privilégiés, propulsés par leur patron (parfois partiellement reconvertis dans la sociologie appliquée, la « prestation de service » et autres « évaluations »), parviennent à mijoter dans le jus sociologique. Tout en affirmant haut et fort que la question des recrutements signifie une création de poste, à la fois en ne supprimant pas les postes pourvus lorsqu'il y a passage à la retraite et en en créant de nouveaux sur la base d'une grande partie des heures

complémentaires accumulées par des titulaires de l'Université (maîtres de conf et profs), il reste qu'il faut engager une véritable réflexion sur les métiers de la science sociale.

Dans les sciences de la nature et de la vie, et le dernier congrès de la CEC a été très éclairant sur ce point, des forums sont organisés par les facs ou des écoles d'ingénieurs (qui comprennent de plus en plus de docteurs par suite du resserrement des offres d'emploi) qui permettent à des employeurs diversifiés de venir faire leur marché. Il reste à savoir si la formule est transposable en science sociale.

Dans « notre secteur », les relations avec les financeurs privés et publics ne se posent pas de la même manière dans la mesure où chez nous le



financement des thèses est presque toujours public (à part quelques rares contrats CIFRE). Chez les amis de la nature et de l'éprouvette, les thèses sont obligatoirement financées par des labos pharmaceutiques, des grandes entreprises privées ou l'Etat. Les liens entre le privé et le public

existent quotidiennement et la recherche de l'argent est une pratique courante dans la majeure partie des unités de recherche.

Chez ceux qui dissèquent les productions humaines, le secteur privé est quasi-inexistant et le secteur public para-académique est peu connu des doctorants et des docteurs. Il faut dire que seule une minorité d'équipes maîtrise assez la complexité du système de financement de la recherche contractuelle dans les secteurs qui intéressent les pouvoirs publics ou les collectivités territoriales (les « banlieues » ou « l'exclusion » par exemple). Lors du dernier appel à contribution de la MIRE sur la Solidarité, plus d'une centaine d'universitaires, d'association, ont répondu. Et même des historiens très isolés ont rafflé une part de la galette. De multiples acteurs (doctorant isolé cherchant à survivre dans la jungle des appels d'offre, titulaires en mal de recherche publique, petites associations qui agrègent des équipes en fonction des contenus des réponses, par exemple RESSCOM où j'ai travaillé sur la santé mentale, la vie des jeunes des cités, la prévention du sida, les associations qui interviennent dans le domaine sanitaire et social...) interviennent dans ce secteur des commandes publiques.

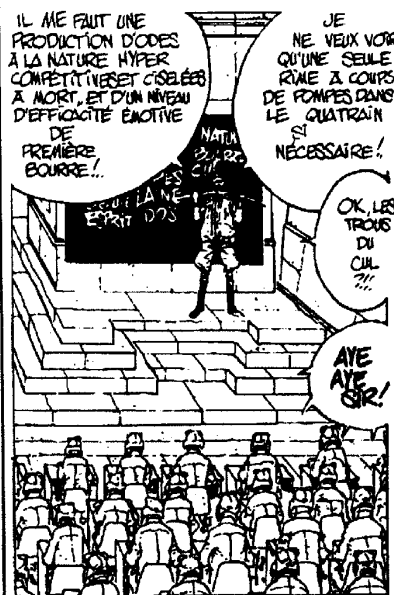
Les principales structures qui sollicitent la matière grise en science sociale sont : la DIV (Délégation Interministérielle à la Ville) qui finance, dans le cadre des DSU puis des contrats de ville, pas mal d'études sur les jeunes, les cités et la santé ; le Plan urbain (ministère de l'environnement) s'intéresse à la sociologie urbaine et, de ce fait, privilégie la question sociale version « banlieue » et « SDF dans les espaces publics » ; la DGS (Direction

Générale de la Santé) s'occupe de la santé (santé mentale et suicide, sida...); la DIRMI du RMI; la DEP (Division Etudes et Prospectives du ministère de l'Education nationale) de tout le champ éducatif (en ce moment sur la fuite des cerveaux dans le privé: la question sociale dans tous ses états!); le FAS (Fonds d'Action Sociale pour les populations migrantes) est une très grosse boutique qui a financé des milliers de projets et a beaucoup d'argent (c'est aussi le plus mauvais payeur); le ministère de la culture banque aussi même si c'est plus discret. Il faudrait ajouter l'ensemble des conseils généraux (qui, du fait de la décentralisation, se trouvent en charge de multiples dossiers sociaux, dont les aides à l'insertion), des grandes municipalités.

Sur ce secteur des collectivités territoriales, les scientifiques doivent s'attendre à se battre contre des attentes très proches du sens commun de la part d'élus et d'administrateurs qui les inclinent à recruter des « consultants » et autres « experts en audit ». Ces calamités pour le progrès social - au moins les suédois ont généralisé l'usage des sociologues dans le domaine public en les intégrant en CDI - signifie que les projets doivent être au ras du sol et bien anticiper les « besoins » des commanditaires. Ici, on se trouve beaucoup plus intellectuel organique qu'au niveau national.

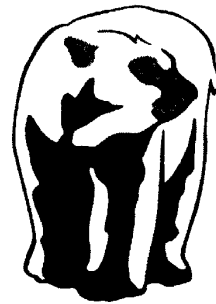
Par ailleurs, il est assez effarant de constater le degré de compétence et d'ouverture des décideurs des sous-divisions concernées des ministères. « Le FAS » est imbattable en anthropologie de l'immigration comme la DIV ou la DGS sur la question sociale et sanitaire. Il y a même de la place pour y devenir chercheur temporaire (comme chargé de mission). Au niveau local, la lutte ne s'accomplit pas seulement contre les consultants sortant d'une école de commerce, ou contre les bureaux d'étude associatifs (comme les Francas dans le domaine de « l'éducation populaire »). Elle se réalise dans un contexte d'hostilité générale où le sociologue est encore très peu connu et suscite, de ce fait, beaucoup de soupçons. Par contre, beaucoup de psy ont monté des boîtes de formation (pour les travailleurs sociaux agressés par les sous-prolétaires, véritable

pinépinière si on parvient à se faire sa place, et maintenant aussi dans le cadre de l'ethno-psy pour effectuer de la médiation), répondent aux appels d'offre et occupent le terrain de la recherche-action. Car il ne faut pas croire que la recherche en extérieur demeure de la recherche pure. C'est très rare et la plupart du temps, quand il ne s'agit pas d'assurer des « évaluations » de structures ou de « projets interpartenariaux transversaux » (rassurez vous, moi aussi j'ai fait de la cuisine pour faire croire que je m'y connaissais. Tout le monde fait croire qu'il sait). On se retrouve donc



en face d'acteurs qui ont l'habitude de répondre aux exigences du sens commun: les psy avec les écoles, dans le cadre des CMPP et plus largement des CMP et du suivi mental des jeunes), les consultants avec le secteur juridico-financier des audits en pleine expansion dans le monde des entreprises privées. Ces deux catégories d'acteurs commencent à investir le champ public de la commande, depuis le processus de rationalisation administrative (RCB...) à l'augmentation « criante » du mal-être des fonctionnaires dans l'exercice de leurs tâches de contrôle social (travail social, urgences hospitalières, police). La question sociale fait mal et fait vivre certains sociologues (au sens générique) depuis de longues années sur le marché de la souffrance. Comment s'y prendre alors? Comment investir un emploi dans ce

domaine et ne plus finir sa thèse chez papa et maman avec 300 francs d'argent de poche hebdomadaire ou dans un squatt artistique? Comment avoir accès aux textes faisant appel à candidature? Comment s'y prendre pour trouver les bonnes réponses? Comment s'allier avec des « partenaires » porteurs? Comment se faire connaître dans ces organismes? Comment se procurer la liste des patrons qui émargent sur le budget public de la commande? Comment se faire accepter d'eux? Vous le saurez en lisant le prochain numéro de System D. Ne manquez pas les aventures du doctorant K...

O
U
R
S

Systeme D

Directrice de la publication :

Marion PAOLETTI

Rédacteur en chef :

Philippe JUHEM

Comité de rédaction :

Magali BOUMAZA
Patrick BRUNETEAUX
Eric DARRAS
Jean-Pierre MASSE
Arnaud MERCIER
Cécile PECHU
Johanna SIMEANT

Calendrier de la procédure de qualification par le CNU

Samedi 6 décembre 1997 : publication au JO du décret n° 97-1121 du 4 décembre 1997 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Vendredi 12 décembre 1997 : publication des arrêtés = début du dépôt des candidatures dans les rectorats. Délai d'un mois.

Lundi 12 janvier 1998 : fin du dépôt des candidatures dans les rectorats. Examen des dossiers pour les rectorats : huit jours ouvrables.

Jeudi 22 janvier 1998 : envoi, par les rectorats, des CV des candidats aux Présidents des sections du CNU.

Lundi 26 janvier 1998 : réception des CV par les présidents, qui convoquent les bureaux des sections.

Lundi 2 février 1998 : date à partir de laquelle les bureaux des sections du CNU désignent les deux rapporteurs.

Lundi 16 février 1998 : date limite de réception par l'administration centrale des décisions de désignation des rapporteurs.

Lundi 23 février 1998 : envoi aux candidats par l'administration centrale des noms et adresses des rapporteurs. Délais postaux de cet envoi + dix jours au maximum donnés aux candidats pour envoyer leur dossier aux rapporteurs = deux semaines.

Vendredi 6 mars 1998 : date à laquelle les rapporteurs sont normalement en possession des dossiers. Délai d'un mois environ donné aux rapporteurs.

Entre le lundi 20 mars et le jeudi 30 avril 1998 : réunion du CNU à l'initiative des présidents des sections.

Jeudi 30 avril 1998 : date ultime à laquelle les résultats des délibérations du CNU sont communiqués à l'administration centrale. Délai de notification des résultats aux candidats : quatre jours ouvrables (du 4 au 7 mai).

Délai donné aux candidats pour transmettre aux établissements leur attestation de qualification : quatre jours ouvrables (du 11 au 15 mai).

Vendredi 15 mai 1998 : date de clôture des inscriptions aux concours dans les établissements.

L'A.N.C.M.S.P. ENQUÊTE !

Un observatoire du recrutement des maîtres de conférences s'est mis en place. Il a pour but d'évaluer les conditions dans lesquelles se déroule le concours de 1998. Nous vous remercions par avance de bien vouloir nous aider dans cette entreprise en répondant au questionnaire ci-joint qui nous permettra d'évaluer le coût d'une candidature et de faire un premier bilan de la nouvelle procédure.

1/ - Quelle est la date de votre soutenance de thèse ?

2/ a- Est-ce votre première candidature aux concours de Maître de conférences
Oui Non

2/ b- Si non, combien de fois vous êtes-vous présenté(e) (y compris cette année) ?

2 / 3 / 4 / ou plus

3/ - Combien vous a coûté votre candidature (incluez aussi bien les frais de reproduction de votre thèse, les frais divers de photocopies, d'envois, etc., à

l'exception des frais de transports en vue des auditions) ?

1998 : 1997 : 1996 : 1995 :

4 / - Combien vous ont coûté les auditions (frais de transports et d'hébergement) ?

1998 : 1997 : 1996 : 1995 :

5 / a- Cette année, vous êtes vous présenté(e) seulement en quatrième section, Science Politique ?

Oui Non

5 / b- Si non, dans quelles autres disciplines ?

6 / Si vous êtes candidat(e) pour la deuxième année au moins, vous étiez-vous présenté(e) dans plusieurs sections en vue de la qualification par le C.N.U. ?

Oui / Non (Si oui, quelles sections) ? :

Avez-vous été qualifié(e) et dans quelle(s) section(s) ? :

7 / a- En 1998, sur combien de postes vous êtes-vous présenté(e) ?

En Science Politique :

Autres :

7 / b- Les autres années, sur combien de postes vous étiez-vous présenté(e) ? (merci de bien vouloir préciser les années)

En Science Politique :

Autres :

8 / a- En 1998, combien de fois avez-vous été auditionné(e), dans quelle(s) discipline(s) et où ?

8 / b- Les autres années, combien de fois avez-vous été auditionné(e) (discipline(s) et lieu(x)) ?

9 / Des raisons financières vous ont-elles amené(e) à renoncer à des candidatures, et combien (environ) ?

10 / Suggestions, remarques sur le déroulement des auditions, sur les conditions de recrutement cette année ou les autres années...